

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 10 avril 2018

20h00, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC) présidée par **Mme Claudia Soler, Syndique**. Elle informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins du PV, salue les 21 participants qui ont répondu à la convocation et les remercie de leur présence. L'AC a été convoquée par avis dans la feuille officielle le 23 mars 2018, affiche au pilier public et « tous-ménages »; aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Sont excusés :

Mmes Beatrice Rügsegger, Josiane Marmy, Dominique Regueiro, Eva Büchel Chanez, Helenda Rüttimann
MM. Bruno Guerra, José Regueiro, Cédric Chanez, Eric Dubey, Hans Zimmermann, Pascal Emmenegger

Sont nommés scrutateurs : M. Christian Lugin, Mme Virginie Favre

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 5 décembre 2017
2. Comptes 2017
 - a. Comptes de fonctionnement
 - b. Comptes d'investissement
 - c. Rapport de la commission financière
 - d. Approbation
3. Investissement
 - a. Réfection de la place en pavés devant l'immeuble communal : CHF 60'000
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Approbation
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 5 décembre 2017

Mme la Syndique demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV qui a été distribué avec la convocation et mis sur le site Internet de la Commune. Aucune remarque n'étant formulée elle en demande l'approbation.

Le PV est accepté à main levée, à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

2. Comptes 2017

a) Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement sont présentés en détail, par chapitre, par **M. le Vice-syndic, Claude Rüttimann**. Il donne quelques explications pour certains chapitres ou comptes :

- ❖ Compte 14 – Police du feu – participation aux autres communes: le montant inscrit au budget a été repris tel quel, la facture d'Estavayer n'étant pas encore arrivée.
- ❖ Compte 21 – Cycle scolaire obligatoire – participation à Estavayer : le montant de CHF 60'000 a été repris, la facture d'Estavayer n'étant pas encore arrivée. **M. le Vice-syndic** a eu des informations de la Commune d'Estavayer que la facture venait d'être établie et qu'elle s'élève au final à CHF 35'000, donc CHF 25'000 de moins que prévus au budget.

- ❖ Compte 39 – Culte, église – attribution réserve chapelle : CHF 10'000 ont été attribués à ce compte.
- ❖ Compte 93 – Péréquation des ressources et des besoins : **M. le Vice-syndic** précise qu'à l'avenir nous devons peut-être contribuer au pot commun et ne plus être bénéficiaire. **M. Noël Singy** propose de baisser les impôts. **M. le Vice-syndic** répond que le calcul fait par le canton tient compte de plusieurs paramètres dont nous ne sommes pas maîtres.
- ❖ Compte 942 – Immeuble communal – entretien et rénovation des bâtiments : **M. le Vice-syndic** explique qu'un montant de CHF 60'000 avait été prévu au budget de fonctionnement 2017 pour la rénovation de la place en pavés. Ces travaux n'ont pas pu se faire en 2017 pour diverses raisons indépendantes de la volonté du Conseil communal. Conformément à la loi sur les Communes, ce montant ne peut être reporté dans le fonctionnement 2018. Il doit donc être à nouveau approuvé par l'AC et sera ajouté dans les investissements 2018. Une réserve a été créée dans les comptes 2017 afin de couvrir cette dépense.
- ❖ Compte 943 – La Ferme : **M. le Vice-syndic** informe qu'il y a actuellement un appartement de 4 ½ pièces libre.
- ❖ Compte 943 – La Ferme – frais d'études pour nouveaux appartements : **M. le Vice-syndic** informe que les CHF 35'000 pour l'étude de la réalisation d'un appartement dans les combles de La Ferme n'ont pas été utilisés. Le bureau mandaté pour étudier un projet nous a informé des contraintes relatives à la création d'un appartement. Selon les nouvelles lois, en cas de rénovation d'un bâtiment, l'accès pour des personnes souffrant d'un handicap doit être possible sans difficulté. Dans le cas précis il faudrait installer un ascenseur. Les coûts très importants ne permettraient pas de rentabiliser l'investissement.
Après divers amortissements et mises en réserve, le bénéfice net de l'exercice s'élève à CHF 360.56.
M. Michel Losey demande le coût facturé par Swisscom pour équiper la zone industrielle en fibre optique.
M. le Vice-syndic répond que ce montant sera connu dans les comptes 2018.

b) Comptes d'investissement

La récapitulation des comptes d'investissement est présentée par **M. le Vice-syndic**.

A noter que la réfection du giratoire a coûté moins que prévu. Des subsides de l'ordre de CHF 56'200 ont été reçus du canton pour l'isolation phonoabsorbante. Le décompte final pour la construction de l'arrêt de bus n'est pas encore établi.

La rénovation de l'immeuble communal est imminente et sera suivie par la réfection de la place en pavés.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la commission financière, informe que les comptes ont été révisés par Fidustavia SA le 14 mars 2018 et lit le rapport qui stipule qu'ils sont tenus avec exactitude et qu'ils sont conformes à la loi suisse. En conséquence il recommande à l'AC d'approuver les comptes 2017.

c) Approbation

Mme la Syndique remercie **M. Losey** pour la lecture du rapport. Aucune question n'étant formulée, elle soumet les comptes 2017 à l'approbation de l'AC, rappelant que les conseillers communaux doivent s'abstenir.

L'AC approuve les comptes de fonctionnement et d'investissement 2017 à main levée à l'unanimité.

Mme la Syndique remercie l'AC pour la confiance témoignée au Conseil communal, la commission financière et la boursière **Mme Mireille Marmy** pour leur travail.

3. Investissement

a) Réfection de la place en pavés devant l'immeuble communal : CHF 60'000

M. le Vice-syndic informe que l'AC doit voter un complément au budget 2018 de CHF 60'000 pour la réfection de la place en pavés. Comme déjà expliqué précédemment les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2017. Il précise que le devis s'élève à CHF 58'264.80. Les travaux seront financés par des liquidités.

M. Noël Singy demande le nom de l'entreprise choisie.

M. Johan Michel répond que c'est Grisoni-Zaugg SA.

b) Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la commission financière, donne lecture de la prise de position de la commission financière qui s'est réunie le 20 mars 2018. La commission recommande à l'AC de voter favorablement cet ajout au budget 2018.

c) Approbation

Mme la Syndique remercie M. Losey pour la lecture de la prise de position et demande à l'AC d'approuver le complément de budget 2018 de CHF 60'000 pour la réfection de la place en pavés.

L'AC approuve le complément de budget 2018 de CHF 60'000 pour la réfection de la place en pavés à main levée à l'unanimité.

4. Informations du Conseil communal

Mme la Syndique précise que le Conseil n'a pas d'informations particulières à donner, tout a déjà été mis sur le bulletin d'information.

5. Divers

Mme Virginie Favre demande s'il y a un mandat qui est donné pour déneiger les trottoirs.

M. Patrick Annen répond qu'il est conscient que la situation n'était pas idéale lors des dernières chutes de neige tout à fait exceptionnelles de par leur quantité. Une nouvelle solution est à l'étude pour l'hiver prochain.

M. Michel Losey remarque que le village a maintenant une belle entrée avec le nouvel arrêt de bus. Il demande si le Conseil communal a déjà mené une réflexion pour un éventuel aménagement du giratoire.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal n'a pas encore réfléchi à un aménagement particulier.

M. Noël Singy est d'avis qu'il faut faire attention à garder une bonne visibilité.

M. Fernand Losey est d'avis que le gravier mis autour de l'arrêt de bus n'est pas une solution idéale. Les enfants le répandent partout.

M. Patrick Annen répond que les cailloux vont se tasser et que l'aménagement n'est pas tout à fait terminé.

M. Clément Oberson verrait bien une fontaine sur la partie gazon de l'arrêt de bus.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal prend note de toutes ces propositions.

M. Yann Moret demande si le Conseil communal a des informations au sujet du déploiement de la fibre optique.

Mme la Syndique répond que le produit sera disponible dès mai 2018. Elle précise encore que le contact avec Netplus (FTTH) n'a pour l'instant pas abouti à une offre de cette entreprise. Une soirée d'information animée par Swisscom aura lieu à la salle communale de Sévaz le 17 avril prochain. Un tout-ménage sera distribué par Swisscom ces prochains jours.

M. Michel Losey précise que FTTH était en attente d'une réponse de la commune de Cugy pour pouvoir aller de l'avant avec l'installation de la fibre optique dans d'autres villages alentours, notamment Sévaz. Des contacts seront pris prochainement avec la Commune de Sévaz. Les habitants auront le choix entre FTTH ou Swisscom. Cependant FTTH pourra investir uniquement si 25 % des ménages de Sévaz souscrivent un abonnement chez eux.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Syndique** remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 20h40. Elle offre au nom de la Commune le verre de l'amitié.

Ainsi fait à Sévaz le 11 avril 2018



Claudia Soler
Syndique



Madeleine Vioget
Secrétaire communale